

10. c) Deuxième Accord international de 1973 sur le sucre, tel que prorogé*

Genève, 18 juin 1976

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 janvier 1977, conformément au paragraphe 2 de la Résolution no 2 adopté le 18 juin 1976 par le Conseil international du Sucre. L'Accord a expiré le 31 décembre 1977 conformément à ses dispositions.

ENREGISTREMENT: 1 janvier 1977, No 12951.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1031, p. 405.
